

# SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2015/03/02  
**19H30**  
HÔTEL DE VILLE  
SALLE DU CONSEIL

## VOTRE PRÉSENCE À 18H30

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert- M. Charles Audet

Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau - M. Patrice Bissonnette

## ORDRE DU JOUR

### 1.- PRIÈRE

### 2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption  tel que présenté  modifié

### 3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption  Séance ordinaire  Séance extraordinaire

### 4.- CORRESPONDANCE

Aucune

### 5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

- 5.1 Administration
- 5.2 Voirie
- 5.3 Loisirs
- 5.4 Incendie
- 5.5 Urbanisme
- 5.6 Comité RevitalisAction
- 5.7 Agent culturel

### 6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Aucun

### 7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du Conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

### 8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus

### 9.- ADMINISTRATION

- 9.1 Adoption du règlement 595 relatif au programme d'accès à la propriété et à la rénovation
- 9.2 Avril est le mois de la jonquille
- 9.3 Demande d'aide financière, *Groupe d'entraide Cancer et Vie*
- 9.4 Contribution annuelle à l'*Association touristique du lac Aylmer*, année 2015
- 9.5 Autorisation de paiement à *CIMA+ senc.* – honoraire professionnelle usine d'eau potable
- 9.6 Demande d'aide financière de *Moisson Beauce*
- 9.7 Autorisation de droit de passage *Tour Cycliste du lac Aylmer inc.* pour l'édition 2015
- 9.8 Demande de permis de vente (colporteur) pour la période du 4 avril au 18 avril 2015
- 9.9 Règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec, uniformité des règlements pour la MRC des Appalaches
- 9.10 Autorisation pour le remboursement des frais de travaux de rénovation à la *Maison funéraire Audet* dans le cadre du programme d'aide à revitalisation
- 9.11 Demande d'aide financière du *Centre de formation des adultes L'Escale* pour leur projet *Antigua 2015*
- 9.12 Adhésion au journal communautaire le *Cantonnier* pour l'année 2015
- 9.13 Avis de motion « Règlement numéro 600 » concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
- 9.14 Travaux disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées réalisés en 2015, paiement d'une partie des coûts à même le surplus accumulé.
- 9.15 Vente du terrain situé au 301, rue Lavoie, montant de la vente réservé pour le fonds parcs et espaces verts.
- 9.16 Financement du camion-citerne au fonds de roulement ajustement du montant de la dépense et des versements de remboursement.
- 9.17 Autorisation de signature de l'entente intervenue avec M. Robert Blouin, inspecteur municipal.
- 9.18 Démission de M. Antonin Bélanger comme pompier volontaire, Service des incendies.
- 9.19 Avis de motion : règlement numéro 601, règlement concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec.
- 9.20 Avis de motion : règlement numéro 602, règlement concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.
- 9.21 Avis de motion : règlement numéro 603, règlement concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec.
- 9.22 Avis de motion : règlement numéro 604, règlement concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.
- 9.23 Avis de motion : règlement numéro 605, règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.
- 9.24 Avis de motion : règlement numéro 606, règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.
- 9.25 Avis de motion : règlement numéro 607, règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.
- 9.26 Autorisation de paiement Société de l'Assurance automobile du Québec, immatriculation des véhicules pour l'année 2015.
- 9.27 Engagement de Mme Kathy Lévesque, M. Joé Jacques et M. Miguel Paré comme pompier volontaire au sein du Service des incendies.
- 9.28 Demande de permis de colportage pour le 3 avril 2015, Centre d'Entraide de la région de Disraeli
- 9.29 Demande à la Commission municipale du Québec de revoir le jugement de non reconnaissance du CPE Parc-en-Ciel, dossier numéro 60509.
- 9.30 Nomination de deux (2) membres du Conseil comme représentants de la Ville de Disraeli au Transport adapté de la région de Thetford inc.

## 10- URBANISME

- 10.1 Aucun

## 11.- AUTRES SUJETS

### SUIVI DES PRINCIPAUX DOSSIERS :

- 11.1 Gel des conduites
- 11.2 Escomptes des comptes de taxes municipales
- 11.3 Emplois (urbanisme, horticulture et étudiants)
- 11.4 Activités semaine de relâche

## 12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

12.1 Le maire invite ↵ les membres du Conseil à poser des questions

12.2 Le maire invite ↵ les citoyens à poser des questions

### **13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

13.1 La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

### **14.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALCHES**

**Séance ordinaire  
du 2 mars 2015**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 2 mars 2015, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

### **2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**03-2015-054**

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 9.30.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### **3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**03-2015-055**

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2015 et de la séance extraordinaire du 16 février 2015 ont été remis aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

4.- **CORRESPONDANCE - Résolutions selon la correspondance**

Aucune

5.- **RAPPORT DES COMITÉS**

Urbanisme

6.- **RAPPORT DU C.C.U.**

Aucun

7.- **TRÉSORERIE**

Une présentation « des états recettes et dépenses » a été remise aux membres du conseil.

03-2015-056

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

8.- **PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

03-2015-057

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE ce Conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 28 février 2015, totalisant 191 788,21 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

*Patrice Bissonnette, Dir. gén. @ Sec. -trés.*

9.- **ADMINISTRATION**

9.1 **Adoption du règlement 595 relatif au programme d'accès à la propriété et à la rénovation**

03-2015-058

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 595 relatif au programme d'accès à la propriété et à la rénovation.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.2 **Avril est le mois de la jonquille**

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

03-2015-059

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.3 **Demande d'aide financière, Groupe d'entraide cancer et vie**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Groupe d'entraide cancer et vie* a déposé une demande d'aide financière pour l'année 2015;

03-2015-060

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE le Conseil informe les responsables du Groupe d'entraide Cancer et Vie que la Ville de Disraeli ne participera pas financièrement à leur campagne de financement.

QUE le Conseil souhaite tout le succès escompté à Groupe d'Entraide Cancer et Vie dans leur activité.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.4 **Contribution annuelle à l'Association touristique du lac Aylmer, année 2015**

03-2015-061

Il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le Conseil autorise le versement de la cotisation annuelle au montant de 1 500. \$ à l'Association touristique du lac Aylmer pour l'année 2015.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.5 Autorisation de paiement à CIMA+ senc. – honoraire professionnelle usine d'eau potable

03-2015-062

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE le Conseil autorise le paiement à CIMA+ senc. au montant de 9 048.69\$ taxes incluses pour honoraire professionnel dans le projet d'usine de traitement de l'eau potable.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.6 Demande d'aide financière de Moisson Beauce

03-2015-063

**CONSIDÉRANT QUE** Moisson Beauce a déposé une demande d'aide financière pour l'année 2015;

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le Conseil informe Moisson Beauce que la Ville de Disraeli ne participera pas à leur campagne financière pour l'année 2015.

QUE le Conseil souhaite tout le succès escompté à Moisson Beauce pour leur campagne financière pour l'année 2015.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.7 Autorisation de droit de passage Tour Cycliste du lac Aylmer inc. pour l'édition 2015

**CONSIDÉRANT QUE** la 26<sup>e</sup> édition du Tour cycliste du lac Aylmer se déroulera le 1<sup>er</sup> août 2015 entre 9h00 et 15h00;

**CONSIDÉRANT QUE** les administrateurs ont besoin d'une autorisation de la Ville afin de circuler sur les routes de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli collaborera avec les organisateurs en ce qui a trait à la sécurité de l'événement sur son territoire;

03-2015-064

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le Conseil informe les organisateurs du Tour cycliste du lac Aylmer qu'ils ont l'autorisation de circuler sur les routes du territoire le 1<sup>er</sup> août 2015 pour la tenue de la 26<sup>e</sup> édition du Tour cycliste du lac Aylmer.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.8 Demande de permis de vente (colporteur) pour la période du 4 mars au 18 avril 2015

**CONSIDÉRANT QUE** M. Alain Turcotte (antiquaire) a fait une demande de permis pour le colportage du 4 mars au 18 avril 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement numéro 323, l'autorisation doit être émise par résolution du Conseil si tous les documents demandés ont été fournis par le demandeur;

03-2015-065

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le Conseil autorise l'émission d'un permis de colportage pour M. Alain Turcotte (antiquaire) pour la période du 4 mars au 18 avril 2015.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.9 Règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec, uniformité des règlements pour la MRC des Appalaches

**CONSIDÉRANT QUE** les villes et les municipalités qui composent la MRC des Appalaches désirent uniformiser certains règlements applicables par la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**avec cette harmonisation le répertoire des infractions sera également uniformisé;

03-2015-066

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli informe la MRC des Appalaches de son accord pour l'harmonisation des règlements applicables par la Sûreté du Québec ainsi que du répertoire des infractions.

QUE le Conseil suivra la procédure d'adoption des règlements à savoir : avis de motion en mars 2015 et adoption des règlements en avril 2015.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.10 Autorisation pour le remboursement des frais de travaux de rénovation à la Maison funéraire Audet dans le cadre du programme d'aide à revitalisation

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de la *Maison funéraire Audet Ltée* a fait une demande pour permettre la rénovation de son bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consistaient à :

- Travaux de rénovation sur 3 côtés du bâtiment (isolation, revêtement, portes, fenêtres, éclairages extérieurs)
- Le revêtement choisit « le *maibec* » (bois);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont conformes et répondent aux critères demandés en vertu du règlement numéro 586;



**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du Comité RevitalisAction Disraeli (CRAD) d'autoriser le versement de l'aide financière;

03-2015-067

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE le Conseil autorise le versement de l'aide financière à la *Maison funéraire Audet Ltée* au montant de 12 000.\$ en vertu du règlement numéro 586 pour le programme d'aide à la revitalisation.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.11 Demande d'aide financière du Centre de formation des adultes L'Escale pour leur projet Antiqua 2015

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de formation des adultes l'Escale a fait une demande d'aide financière pour leur projet Antiqua 2015;

03-2015-068

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le Conseil informe les responsables de l'Escale que la Ville de Disraeli ne participera pas financièrement à leur projet Antiqua 2015.

QUE le Conseil souhaite tout le succès escompté à l'Escale dans la réalisation de ce projet.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.12 Adhésion au journal communautaire le *Cantonnier* pour l'année 2015

03-2015-069

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE le Conseil renouvelle son adhésion au journal *Le Cantonnier* au montant de 40. \$ pour les membres corporatifs.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.13 Avis de motion « Règlement numéro 600 » concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

03-2015-070

M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli, donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

9.14 Travaux disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées réalisés en 2014, paiement d'une partie des coûts à même le surplus accumulé.

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de disposition des boues de l'usine de traitements des eaux usées ont été réalisés en 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le total des coûts engendrés par ces travaux était de 58 486.14 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville avait un fonds réservé pour ces travaux de l'ordre de 20 000. \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il manque un montant de 38 220.78 \$ pour permettre l'acquittement total de la facture;

En conséquence, il est,

03-2015-071

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le montant de 38 486.14 \$ soit pris à même le surplus accumulé de l'année 2014 pour permettre le paiement des travaux de disposition des boues.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.15 Vente du terrain situé au 301, rue Lavoie, montant de la vente réservé pour le fonds parcs et espaces verts.

**CONSIDÉRANT QU'**en mai 2014 la Ville de Disraeli procédait à la vente de la subdivision numéro quatre du lot originaire six (6-4) rang 12 du cadastre officiel du canton de Stratford, circonscription foncière de Thetford;

**CONSIDÉRANT QUE** cette vente s'est fait au prix de 92 150. \$ plus taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire avoir un fonds pour l'entretien des parcs et espaces verts pour les années à venir;

En conséquence, il est,

03-2015-072

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le Conseil demande que le montant de 92 150. \$ provenant de la vente du terrain provenant de la subdivision du lot 6-4, rang 12 soit déposé dans un compte pour la création d'un fonds parcs et espaces verts.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.16 Financement du camion-citerne au fonds de roulement ajustement du montant de la dépense et des versements de remboursement.

**CONSIDÉRANT** les besoins des services incendies de la Ville de Disraeli;

**CONSIDÉRANT** l'état mécanique du camion-citerne pompe actuellement utilisé et la non-disponibilité d'une pièce majeure qu'il faudrait remplacer pour rendre son utilisation sécuritaire;

**CONSIDÉRANT** le coût d'un véhicule neuf estimé à 255 000. \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** les vérifications et demandes de prix faites auprès des fournisseurs suivants pour un camion-citerne pompe usagé :

- Eastway Emergency Vehicles : 59 000. \$ plus les frais de transport et les taxes applicables

- Héloc ltée : 68 500. \$ frais de transport inclus et taxes applicables en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de Héloc ltée permet à la Ville de Disraeli de répondre en tous points aux exigences énoncées dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Appalaches;

**CONSIDÉRANT QUE** le refus du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser les représentants de la municipalité à engager le crédit de la municipalité sur une période de 10 ans;

03-2015-073

En conséquence, il est

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le Conseil autorise le financement de l'achat du camion-citerne à même le fonds de roulement pour un montant de 72 403.93 \$ incluant les taxes applicables, sur une période de 8 ans selon l'échéancier suivant :

2014 -	9 415.00 \$
2015 -	8 998.00 \$
2016 -	8 998.00 \$
2017 -	8 998.00 \$
2018 -	8 998.00 \$
2019 -	8 998.00 \$
2020 -	8 998.00 \$
2021 -	9 000.93 \$

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 2014-04.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.17 Autorisation de signature de l'entente intervenue avec M. Robert Blouin, responsable de l'émission des permis.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Disraeli est à revoir son organisation du service de l'urbanisme et de la revitalisation suite au départ de la chargée de projet;

**CONSIDÉRANT QUE** dans un souci d'avoir une saine gestion, le regroupement de ces deux postes pour en faire un seul est nécessaire et justifié dans le contexte actuel;

**CONSIDÉRANT QUE** la création d'un nouveau poste avec de nouvelles responsabilités entraîne l'abolition du poste actuel de responsable de l'émission des permis;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'avoir une entente de fin d'emploi avec le responsable de l'émission des permis actuel;

03-2015-074

En conséquence, il est

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le Conseil autorise la signature de l'entente intervenue avec le responsable de l'émission des permis pour la fin de son emploi.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis pour cette entente.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.18 Démission de M. Antonin Bélanger comme pompier volontaire, Service des incendies.

**CONSIDÉRANT QUE** M. Antonin Bélanger a déposé sa lettre de démission le 20 février 2015 au directeur du Service des incendies;

03-2015-075 En conséquence, il est  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
**APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE le Conseil accepte la démission de M. Antonin Bélanger comme pompier volontaire au service des incendies de la Ville de Disraeli.

QUE le Conseil remercie M. Bélanger pour le travail accompli au cours des années comme pompier volontaire.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.19 Avis de motion : règlement numéro 601, règlement concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec.

03-2015-076 M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec.

9.20 Avis de motion : règlement numéro 602, règlement concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

03-2015-077 M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

9.21 Avis de motion : règlement numéro 603, règlement concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec.

03-2015-078 M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec.

9.22 Avis de motion : règlement numéro 604, règlement concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

03-2015-079 M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

9.23 Avis de motion : règlement numéro 605, règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

03-2015-080 M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec

9.24 Avis de motion : règlement numéro 606, règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

03-2015-081 M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

9.25 Avis de motion : règlement numéro 607, règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

**03-2015-082**

M. Rock Rousseau, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

9.26 Autorisation de paiement Société de l'Assurance automobile du Québec, immatriculation des véhicules pour l'année 2015.

**03-2015-083**

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER  
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le Conseil autorise le paiement à la Société de l'Assurance Automobile du Québec au montant de 12 816.75 \$ pour l'immatriculation des véhicules de la Ville de Disraeli.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.27 Engagement de Mme Kathy Lévesque, M. Joé Jacques et M. Miguel Paré comme pompier volontaire au sein du Service des incendies.

**CONSIDÉRANT** la démission de deux (2) pompiers volontaires au cours des derniers mois;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer les pompiers afin de maintenir notre force de frappe et de rester conforme au schéma de couverture de risque;

**03-2015-084**

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE le Conseil engage Mme Kathy Lévesque, M. Joé Jacques et M. Miguel Paré comme pompiers volontaires au Service des incendies.

QUE les conditions de travail sont celles que l'on retrouve dans l'entente de travail intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec, secteur locale Disraeli.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.28 Demande de permis de colportage pour le 3 avril 2015, Centre d'Entraide de la région de Disraeli

**CONSIDÉRANT** le CERD a déposé une demande afin d'obtenir un permis de colportage pour le 3 avril 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée de campagne du pain partagé sert de financement pour la mission d'aide aux démunis de l'organisme;

**03-2015-085**

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le Conseil autorise le CERD à faire du porte-à-porte le 3 avril prochain pour leur campagne de pain partagé.

QUE le Conseil demande qu'un permis de colportage soit émis pour cette activité de Centre d'entraide de la région de Disraeli.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.29 Demande à la Commission municipale du Québec de revoir le jugement de non reconnaissance du CPE Parc-en-Ciel, dossier numéro 60509.

**CONSIDÉRANT QUE** le 20 janvier 2015, la Commission municipale du Québec rendait son jugement concernant la nouvelle demande aux frais d'exemption des taxes foncières pour le Centre d'Entraide de la région de Disraeli, dossier 60509;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur de ce jugement, le juge prononce la caducité de la reconnaissance du Centre de la Petite Enfance Parc-en-Ciel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de la commission pour le CPE souligne à l'article 36 que ce type d'organisme est généralement admissible en vertu des paragraphes c et d du paragraphe 3 du deuxième alinéa de l'article 243.8 de la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport sur les indices de défavorisation au niveau des écoles du Québec pour l'année 2014 classe les écoles de la Ville de Disraeli au niveau primaire et secondaire à un rang de niveau 8 sur une échelle de 10 et 10 étant comme le plus défavorisé;

**CONSIDÉRANT QUE** les enfants fréquentant le CPE proviennent des même milieux que les enfants de niveau primaire et secondaire des écoles de Disraeli;

**CONSIDÉRANT QU'**à la lumière de cette information, le CPE Parc-en-Ciel répond aux critères des paragraphes c et d du paragraphe 3 du deuxième alinéa de l'article 243.8 de la loi;

03-2015-086

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
**APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE le Conseil demande à la Commission municipale du Québec de revoir son jugement en ce qui a trait à la non-reconnaissance du CPE Parc-en-Ciel.

QUE la Ville de Disraeli réitère qu'elle est favorable à la reconnaissance de tous les organismes qui occupent les locaux et leurs subdivisions du CERD, à savoir :

- Le CERD
- Le CPE Parc-en-Ciel
- Le journal Le Cantonnier
- Le Comptoir familial
- La Société d'histoire de Disraeli

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

9.30 Nomination de deux (2) membres du Conseil comme représentants de la Ville de Disraeli au Transport adapté de la région de Thetford inc.

03-2015-087

En conséquence, il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**  
**APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli nomme Mme Pauline T. Poirier comme déléguée pour assister et représenter le Conseil de Ville à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de Thetford inc. qui se tiendra le mercredi 26 mars 2015.

QUE le Conseil accepte que Mme Pauline T. Poirier soit membre du conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc., si élue par l'assemblée.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**10.- URBANISME**

AUCUN

**11.- AUTRES SUJETS**

- 11.1 Gel des conduites
- 11.2 Escomptes des comptes de taxes municipales
- 11.3 Emplois (urbanisme, horticulture et étudiants)
- 11.4 Activités semaine de relâche
- 11.5 Tracelle (Tarification 25% Ville et 75% Paroisse)

**12.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

**13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

02-2015-088

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE cette séance soit levée à 20h10.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

**CORRESPONDANCE DU MOIS**

AUCUN

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-géné. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

\_\_\_\_\_  
*Jacques Lessard, maire*

\_\_\_\_\_  
*Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.*

---